

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 9 avril 2024 portant nomination au Bureau central de tarification

NOR : ECOT2410085A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification,

Vu l'arrêté du 8 mars 2023 portant nomination au Bureau central de tarification,

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1,

Arrête

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des véhicules terrestres à moteur en vertu de l'article L.212.1 du code des assurances, en qualité de représentant des personnes assujetties à l'obligation d'assurance automobile :

M. Frédéric CHAMONT (C.N.A.F.C.), membre titulaire en remplacement de M. Frédéric GENIEYS (C.N.A.F.C.), membre titulaire.

Article 2

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de catastrophes naturelles en vertu de l'article L.125-6 du code des assurances, en qualité de représentant des personnes assujetties à l'obligation d'assurance de catastrophes naturelles :

M. Frédéric CHAMONT (C.N.A.F.C.), membre titulaire en remplacement de M. Frédéric GENIEYS (C.N.A.F.C.), membre titulaire.

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 9 avril 2024

Pour le ministre de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique,

Et par délégation

Le Sous-Directeur des Assurances

Martin LANDAIS